

Wafa Boulsnane, chargée de gestion d'Algerac

«L'accréditation, un moyen efficace pour accéder au marché international»

Entretien réalisé par A. Hamiche

L'ACCREDITATION EST UN GAGE DE QUALITÉ ET DE COMPÉTENCE DANS DE NOMBREUX SECTEURS. Dans cet entretien, la chargée de gestion de l'organisme algérien d'accréditation (Algerac), Wafa Boulsnane, évoque l'importance et l'intérêt de l'accréditation. Elle dresse aussi l'état des lieux au moment où notre pays a jeté les bases de l'accréditation à travers la mise en place d'un réseau d'organismes d'évaluation de la conformité.

L'accréditation, de quoi s'agit-il et quelle est son importance ?

De par sa définition apportée dans le référentiel d'accréditation ISO/IEC 17000 élaboré par l'Organisation internationale de normalisation, l'accréditation est une attestation délivrée par une tierce partie, pour un organisme d'évaluation de la conformité, constituant une reconnaissance formelle de la compétence, de l'impartialité et de la cohérence de ce dernier à réaliser des activités spécifiques d'évaluation de la conformité. En d'autres termes, quand on parle d'accréditation, cela sous-entend donc la compétence et c'est là la particularité du rôle donné à notre organisme Algerac. En effet, c'est à travers un processus d'évaluation basé sur des normes internationales que notre institution accrédite un organisme d'évaluation de la conformité.

Ce dernier peut être un laboratoire avec comme activité des essais, des analyses, de l'étalonnage ou de la biologie médicale, un organisme d'inspection et de contrôle ou un organisme procédant à la certification des systèmes de management, des produits et services et de personnes. Le certificat d'accréditation délivré par Algerac prouve que l'organisme en question dispose de toutes les compétences organisationnelles mais aussi techniques à réaliser l'activité ou le domaine pour lequel il est accrédité conformément aux exigences spécifiques et réglementations nationales ou internationales. Il donne également la garantie que l'organisme en question veille à assurer une amélioration continue de son système de management de la qualité en lui permettant ainsi de gagner en efficacité, en productivité et en performance.

Donc la mission d'Algerac est par essence socio-économique ?

Le rôle qu'apporte l'accréditation ne se limite pas seulement au niveau des organismes d'évaluation de la conformité, cet outil a un important impact aussi sur l'économie et le bien être de la société. L'accréditation permet aux consommateurs et à l'intérêt public d'utiliser ou de consommer des produits ou services en toute confiance avec la garantie que le produit en question est conforme aux exigences de qualité et de sécurité requises. L'accréditation contribue également dans les échanges commerciaux puisque les produits certifiés par un organisme de certification accrédité sont plus facilement acceptés sur les marchés internationaux car ils symbolisent la confiance en termes de fiabilité, de conformité aux normes et de qualité du produit commercialisé. C'est aussi grâce à l'accréditation que les entreprises peuvent se différencier de ses autres concurrentes et positionner leurs produits à l'international.

L'Algérie a réussi donc à asseoir les bases de l'accréditation. Quel est l'état actuel des lieux ?

L'ébauche de l'infrastructure qualité a vu le jour en 1986 par la création de l'office nationale de métrologie légale, suivie de la mise en place de l'institut de normalisation en 1998. En 2005, l'organisme algérien d'accréditation est venu compléter l'infrastructure qualité.

Depuis l'attribution officielle à Algerac de sa première reconnaissance internationale en 2017 et renouvelée en 2023, par l'instance européenne qui l'évalue, en l'occurrence l'European Coopération for Accreditation plus connue sous le nom de EA, c'est dire que l'organisme algérien a su faire preuve de détermi-



nation pour perpétuer et maintenir le bon fonctionnement de son système de management de la qualité, conformément aux exigences du référentiel international ISO/IEC 17011 ainsi que dans ses domaines de compétence spécifiques pour lesquels Algerac est reconnu, à savoir la norme ISO/IEC 17025 pour les laboratoires d'essais et d'étalonnage, et la norme ISO/IEC 17020 pour les organismes d'inspection. Parti de rien et en tenant compte que l'accréditation reste majoritairement un acte volontaire et non obligatoire comparativement aux pratiques internationales, nous sommes arrivés à construire au fil des années un réseau d'organismes d'évaluation de la conformité qui compte aujourd'hui plus de 130 organismes accrédités dans différents domaines incluant les laboratoires d'essais et d'étalonnage, les organismes d'inspection pour le contrôle dans les domaines réglementés, la qualification des soudeurs et des modes opératoires de soudage des équipements fonctionnant sous pression, le contrôle non destructif des équipements fonctionnant sous pression, le contrôle et l'expertise des équipements fonctionnant sous pression, l'agrégation de produits, ... et les certificateurs des systèmes de management. En outre, Algerac s'est doté d'un département qui assure des formations d'ordre général au profit des professionnels de la communauté de la qualité leur permettant la compréhension des exigences de l'accréditation selon les référentiels internationaux.

Mais il reste beaucoup à faire...

Cependant et malgré la bonne volonté affichée par les parties prenantes, beaucoup reste à faire pour pouvoir prétendre à une assise solide et efficiente. Nous sommes appelés à élargir et fédérer un plus large éventail d'organismes procédant à l'évaluation de la conformité notamment dans les domaines qui touchent la santé des personnes et la sécurité sanitaire. Pour ce faire, il est indéniable de poursuivre nos opérations d'information et de vulgarisation, mais c'est aussi à travers le renforcement des collaborations avec les secteurs concernés, ce qui nous permettra de développer davantage notre écosystème. Il serait également envisageable de réfléchir sur des mécanismes financiers tels que les fonds d'appui et d'aide à l'accréditation et de mettre en place des incitateurs financiers qui permet-

traient aux OEC de s'investir plus et de s'engager au bénéfice d'une démarche continue d'accréditation. C'est ainsi que l'Algérie pourrait davantage répandre la culture qualité, accroître sa compétence nationale, améliorer la compétitivité de ses produits et de ses entreprises et bénéficier ainsi d'une économie intégrée versée dans un marché contrôlé, régulé et sécurisé.

L'organisme envisage-t-il de s'orienter vers l'élargissement des domaines d'intervention notamment dans la démarche des pouvoirs publics visant la promotion des exportations hors hydrocarbures ?

Bien évidemment et pour preuve de notre soutien, Algerac bénéficie actuellement d'un programme d'appui et d'assistance technique relatif à la levée des barrières à l'exportation, notamment pour les filières agricoles et industrielles présentant un potentiel d'exportation important. Piloté par la Banque mondiale, ce programme permet à Algerac de renforcer ses compétences et ses capacités à répondre à l'écosystème de la certification des produits selon le référentiel d'accréditation ISO/IEC 17065 et pouvoir ainsi être un appui solide pour les pouvoirs publics orientés vers la promotion des exportations hors hydrocarbures. Cette action est bien plus que nécessaire pour pouvoir contribuer à une véritable diversification économique et une facilitation des échanges commerciaux à moindres coûts.

Dans cet état d'esprit, nous sommes en phase de finaliser la mise en œuvre de l'ensemble des exigences de l'ISO/IEC 17065 dans notre système de management et avons défini et formé la population concernée pour pouvoir formuler, auprès de nos pairs (EA), dans un très court terme, une demande d'extension de la reconnaissance internationale dans le domaine de la certification des produits et services selon le référentiel ISO/IEC 17065. Cependant, il y a un autre aspect qui n'est pas à écarter et sur lequel nous devons se concerter. Il s'agit de l'impératif d'améliorer le cadre réglementaire qui pourrait permettre à l'Algérie d'accéder plus vite et sans entraves aux marchés d'exportation à forte valeur à travers l'accréditation à même d'assurer la

compétitivité, la qualité et le contrôle efficace des produits algériens.

Pourquoi l'accréditation est une condition nécessaire pour accéder au commerce international ?

Dans un souci de vouloir garantir une sécurité alimentaire mais aussi sanitaire du marché et d'assurer la conformité et la qualité des produits mis en circulation, de nombreux pays aujourd'hui exigent que les produits importés soient certifiés selon des normes et des exigences spécifiques.

De ce fait, l'accréditation des organismes procédant à l'évaluation de la conformité est le seul moyen par lequel nous pouvons attester que les produits sont testés et certifiés par des organismes compétents respectant l'ensemble des pratiques requises et des exigences techniques et managériales. En somme, c'est à travers l'accréditation que la confiance est indéniablement renforcée auprès de l'ensemble des parties prenantes, en l'occurrence le partenaire commercial, le consommateur ou le régulateur du marché. L'accréditation constitue donc le moyen le plus sûr d'accéder de manière efficace et rapide au marché international et à moindres coûts, évitant ainsi les entraves administratives et financières.

Aujourd'hui, quelles sont les priorités et perspectives d'Algerac ?

Dans un monde en constante évolution, Algerac, de par le rôle crucial qui lui est attribué, se doit de se conformer et de s'adapter, voire d'anticiper les évolutions perpétuelles en normes, en pratiques et des technologies utilisées. C'est pourquoi, il est indispensable pour Algerac de maintenir un standard élevé en termes de qualité et de compétence pour pouvoir s'aligner sur les changements évolutifs et les priorités nationales à même de soutenir les secteurs à fort potentiel. En outre, Algerac s'inscrit dans une démarche d'élargissement de ses domaines d'accréditation pour y inclure des secteurs stratégiques liés à la sécurité et la santé du consommateur tels que l'agroalimentaire, la santé, le transport, l'industrie électronique et électroménager.

Dans ce sens, notre priorité aujourd'hui est d'étendre notre champ d'intervention pour accroître notre reconnaissance internationale et tisser un plus large éventail d'organismes accrédités dans le domaine de la certification des systèmes de management selon la norme ISO/IEC 17021-1, la certification des produits et services selon le référentiel ISO/IEC 17065 et celui de la biologie médicale avec la norme ISO 15189. Au-delà de cet horizon, notre vision converge également vers un développement accru des relations et des alliances avec des organismes d'accréditation similaires internationaux, des organisations régionales et autres dans l'objectif de renforcer une coopération technique et d'échanger sur les expériences et pratiques d'évaluation.

Cela permettra aussi de renforcer la position de notre pays à travers une intégration économique pertinente.

Accréditation, certification, quelle est la différence ?

Effectivement, il est important de bien comprendre la distinction entre ces deux éléments complémentaires et qui procèdent de la même méthodologie, mais qui n'ont pas la même finalité et les mêmes objectifs et qui en finalité n'ont pour d'autres fonction que l'instauration de la qualité, de la conformité et de la sécurité dans divers domaines.

L'accréditation est délivrée par un organisme national d'accréditation, en l'occurrence Algerac qui atteste de la compétence technique et organisationnelle, d'un organisme d'évaluation de la conformité qu'il soit un laboratoire, un organisme d'inspection, un organisme de certification comme déjà expliqué, à réaliser des prestations d'essais, d'analyses, d'étalonnage, d'inspection et de certification en toute impartialité et indépendance et ce conformément aux pratiques et normes spécifiques. La certification, quant à elle, est délivrée par un organisme d'évaluation de la conformité accrédité qui atteste de la conformité aux exigences et aux normes spécifiques d'un produit, d'un service, d'un processus, d'un système de management, ou d'une personne. En d'autres termes, l'accréditation garantit la compétence et renforce la confiance, alors que la certification atteste de la conformité à travers le respect des exigences

DANS UN MONDE EN CONSTANTE ÉVOLUTION, ALGERAC SE DOIT DE SE CONFORMER ET DE S'ADAPTER, VOIRE D'ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS PERPÉTUELLES EN NORMES, EN PRATIQUES ET DES TECHNOLOGIES.